



PROGRAMME D'ÉTUDES

1. POL

2. MATA

TITRE DU COURS

La Commission européenne pers/prospective: métiers, mutations, réformes

PROFESSEUR DU COURS

Manuel SZAPIRO

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

1. Optionnel

2. Optionnel

CRÉDITS ECTS

4 ECTS

ANNÉE ACADEMIQUE

2025 - 2026

SEMESTRE

First

ASSISTANT DU COURS

Tanguy BALCON

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

1. OBJECTIFS DU COURS

La Commission européenne est au cœur de la gouvernance et des défis de l'Union européenne.

Ce cours propose aux étudiants **une véritable immersion** dans :

(1) les métiers qui sont, plus généralement, ceux de **l'administration et des entreprises** (publiques ou non) - métiers de planification stratégique, de conception et développement de politiques (y compris analyse d'impact, consultation externe, coordination interne, prise de décision collégiale), de négociations, d'exécution et de mise en œuvre, de gestion et de pilotage, de communications, de plume, de *reporting* politique/analyse stratégique et de prospective.

(2) les mutations qui traversent l'Union européenne et la Commission, par une analyse critique et dynamique de ses **réformes** et des principaux défis auxquels elle est confrontée : crise économique et sociale, écologique, géopolitiques, révolution industrielle/écologique, crise de légitimité, essor des populismes, défis et réforme de la communication politique, etc.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs d'apprentissage sont en lien avec les objectifs spécifiques du programme :





POL :

- A2 Les étudiants ont une connaissance générale des principaux éléments du système politique européen : institutions, acteurs, procédures décisionnelles, compétences et politiques.
- A4 Les étudiants possèdent une connaissance approfondie des aspects fondamentaux du système politique de l'UE (institutions, acteurs, politiques, etc.).
- A7 Les étudiants sont capables de communiquer en français et en anglais dans un contexte universitaire ou professionnel.
- B2 Les étudiants sont capables d'analyser le processus et les acteurs de l'élaboration des politiques de l'UE à différents niveaux de gouvernance et peuvent réfléchir aux évolutions potentielles.
- B3 Les étudiants sont capables de transformer un problème complexe en une question de recherche, de mobiliser des théories, d'élaborer un plan de recherche et de mener des travaux empiriques afin d'apporter des solutions de manière analytique et équilibrée.
- B4 Les étudiants sont capables d'appliquer des théories et des cadres analytiques issus de différentes perspectives disciplinaires aux principales questions relatives à la politique et aux politiques publiques de l'UE.
- B7 Les étudiants sont capables de communiquer de manière claire et efficace, par le biais de présentations orales ou de documents écrits, à différents types de publics.
- B8 Les étudiants sont capables d'évoluer dans un contexte multiculturel et de prendre en compte la diversité des systèmes politiques, des logiques institutionnelles et des contextes culturels.

MATA:

- Le diplômé a une bonne connaissance de, en fonction de son domaine de spécialisation, les systèmes politiques et/ou juridiques, les structures économiques et les principales politiques internes et externes de l'Union Européenne et des Etats-Unis.
- Le diplômé a la capacité de réfléchir de manière critique à des problèmes en matière transatlantique, d'adopter des points de vue éclairés et de les communiquer de manière effective oralement et à l'écrit, individuellement ou en groupe.
- Le diplômé peut traiter une grande quantité d'information et, en fonction de son domaine de spécialisation, analyser de manière appropriée des sources pertinentes en un temps limité et en suggérant plusieurs actions possibles qui contribuent à résoudre un problème d'une manière créative.





- Le diplômé a la maturité intellectuelle et les compétences pour prendre des responsabilités et fonctionner de manière autonome dans un environnement professionnel national ou international, particulièrement dans un contexte transatlantique, et pour travailler de manière efficiente et efficace par la planification, l'organisation, l'établissement de priorités, le respect des délais, la coopération par-delà les frontières culturelles et l'entretien d'un réseau professionnel.

2. CONTENU DU COURS

Séance 1 : Qu'est-ce que la Commission européenne ?

Séance 2 : Le monopole d'initiative de la Commission : mythe ou réalité ? La Commission européenne dans le processus législatif : un positionnement difficile ?

Séance 3 : La Commission européenne, exécutif communautaire : une légitimité contestée ?

Séance 4 : Résiliences, autonomie stratégique, et transitions disruptives

Séance 5 : Study trip au Berlaymont

Séance 6 : La réforme de la politique de communication et prospective stratégiques

3. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Cette réflexion dynamique se structurera naturellement autour d'études de cas / de mises en situation professionnelles, de notes d'actualités préparées et présentées par les étudiants et de débats de fond menés par ces derniers. Enfin, la formation sera complétée par des exercices pré-professionnalisants et des lectures préparatoires ciblées permettant aux étudiants de débattre et d'approfondir un certain nombre de sujets clés.

4. PLUS DE DETAILS SUR LA METHODE D'ENSEIGNEMENT

Ce cours vise l'acquisition d'un certain nombre d'outils, via des mises en situation professionnelle, de nombreux exercices pratiques, un « mentoring » par des professionnels de la Commission pour la préparation de chaque étude de cas, des rencontre-débats avec des praticiens de haut niveau et une analyse approfondie des processus de réformes en cours à la Commission.

Déroulement de chaque séance

- Une **reprise rapide de la séance précédente** (sous forme de questions-réponses à préparer)





- Une **introduction de l'enseignant** et un **débat** (sur la base de lectures préparatoires ciblées).
- Une ou plusieurs **notes d'actualité** rédigée par des étudiants, partagée aux autres étudiants pour débat en amont de la séance et présentation rapide des points saillants.
- La **présentation d'une étude de cas/mise en situation** par deux étudiants
 - préparée en interaction avec un '**mentor**' (praticien de la Commission - préalablement identifié et mobilisé), en 10 minutes, amenant à des recommandations stratégiques, suivies d'une discussion avec la classe. Un nombre limité d'exposés pourront être préparés et présentés par trois ou quatre étudiants (en quinze minutes maximum).
- Un **exercice professionnalisant**. Par exemple :
 - élaboration d'une proposition législative (programmation, consultation des parties extérieures, analyse d'impact, préparation de la décision collégiale) ;
 - préparation d'un mandat politique, rédaction d'éléments de langage (et points défensifs) ;
 - simulation de négociations en comité comitologie ;
 - rédaction de rapport d'intelligence politique ;
 - plan de communication ;
 - rédaction d'un communiqué de presse ;
 - *speechwriting / écriture de discours* ;
 - *exercice de prospective*
- Une conclusion.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT¹

Ouvrage recommandé pour le cours :

Szapiro Manuel, The European Commission: a practical guide, John Harper Publishing, London, 2013.

01.06.00 003 SZAP

Article de référence :

Szapiro Manuel, « 60 ans de Commission européenne », Revue du Droit de l'Union européenne, 1, 2018,

01.05.00 001 RDMU

A compléter par :

Documents/sites officiels :

- Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:FULL:FR:PDF>

¹ Cette bibliographie a été réalisée par le Professeur. Le formatage des références ne correspond pas forcément aux règles de référencement applicables au sein du Département.





- Le site de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/index_fr.htm (mine d'information!)
- Le livre blanc sur la gouvernance européenne :
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0428fr01.pdf
- Le statut des fonctionnaires et régime applicable autres agents des Communautés :
<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/consleg/1962/R/01962R0031-20060701-fr.pdf>
- Le livre blanc sur la réforme administrative :
[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52000DC0200\(01\):FR:HTML](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52000DC0200(01):FR:HTML)

Sur la Commission :

Bauer Michael (ed.), "Reforming the European Commission", Journal of European Public Policy, vol. 15, special issue, 2008.

P-01.05.00 001 JEPP

Cini Michelle, From integration to integrity: administrative ethics and reform in the European Commission, Manchester, Manchester University Press, 2007.

01.06.00 003 CINI

Curtin Deirdre, Egeberg Morten (eds.), "Towards a new executive order in Europe?", West European Politics, vol. 31, issue 4, 2008.

P-01.02.01 037 WEUP

Davis Jacki (ed.), The next Commission: doing more and better, Challenge Europe issue, 19 EPC June 2009.

Dimitrakopoulos Dionyssis G. (ed.), The changing European Commission, Manchester, Manchester University Press, 2004.

01.06.00 003 DIMI

Dumoulin Michel, Bitsch Marire-Thérèse, Bossuat Gérard, Bussière Eric, The European Commission 1958-72: history and memories, European Commission, 2007.

<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/c9823f20-b1af-11e9-9d01-01aa75ed71a1>

Hartlapp Miriam, Which policy for Europe?: power and conflict inside the European Commission, New York, Oxford University Press, 2014.

01.06.00 003 HART

Joana Jean, Smith Andy, Les Commissaires européens : technocrates, diplomates ou politiques ?, Presses des Sciences Politiques, Paris, 2002.

01.06.00 003 JOAN

Monar Jörg., Chang Michele, The European Commission in the post-Lisbon era of crises: between political leadership and policy management, Brussels, PIE Peter Lang, 2013.

01.06.00 003 COEU (e-book)

Murray Alasdair, An unstable House? Reconstructing the European Commission, CER working papers 2004.

<https://www.cer.eu/publications/archive/working-paper/2004/unstable-house-reconstructing-european-commission>

Nugent Neil and Rhinard Mark, The European Commission, The European Union Series, London, Palgrave Macmillan, 2015.

01.06.00 003 NUGE 2

Schon-Quinlivan Emmanuelle, Reforming the European Commission, Palgrave Macmillan, 2011.

01.06.00 003 SCHO





Smith Andy (ed.), Politics and the European Commission: actors, independence, legitimacy, London, Routledge, 2004.

Spence David and Edwards Geoffrey (eds.), The European Commission, (3rd edition), London, John Harper Publishing, 2006.

01.06.00 003 SPEN 3

6. EVALUATION²

- **Examen écrit (sujet de réflexion et d'analyse) 50%**
- **Contrôle continu (préparation des séances, présentations orales, participation, exercice sur le site, exercices collectifs et individuels) 50 %**
 - Étude de cas (30%)
 - Notes d'actualité (10%) et qualité des interventions / participation active au cours et au site (10%)

Plagiat : Conformément aux articles 39a et suivants du règlement des études 2025-2026 du Collège d'Europe, le plagiat, l'auto-plagiat, la collusion et la falsification de données sont expressément interdits et sont considérés comme des fautes académiques. Tous les travaux écrits remis par un étudiant sont évalués non seulement en fonction de leur originalité, mais aussi en fonction de l'étendue et de la rigueur des recherches effectuées. Tout cas de plagiat, d'auto-plagiat, de collusion ou de falsification de données, tel que défini dans le règlement des études susmentionné, donnera lieu à l'application de sanctions conformément à l'article 40 dudit règlement.

Intelligence artificielle : conformément aux articles 38 et suivants du règlement des études 2025-2026 du Collège d'Europe, l'utilisation de l'IA générative (genAI) autorisée pour le présent cours est limitée. Les étudiants peuvent utiliser les outils genAI exclusivement aux étapes fondamentales du processus de travail, telles que le brainstorming sur la structure ou l'approche, la sélection de la littérature ou l'organisation des données. L'utilisation de la genAI pour les étapes avancées du processus de travail, y compris l'analyse ou l'interprétation des données, la génération d'arguments, la rédaction ou l'écriture de textes, ou la traduction et la réécriture de contenus, est strictement interdite.

L'utilisation non générative d'outils d'IA, tels que la vérification orthographique, la gestion des styles de référence ou la recherche d'informations, est autorisée par défaut pour tous les travaux de cours et la thèse de master.

Toute utilisation de l'IA générative, même dans la catégorie restreinte, doit être mentionnée de manière transparente, conformément aux directives de référence des départements. Les étudiants assument l'entièbre responsabilité de l'ensemble du contenu qu'ils soumettent, quels que soient les outils utilisés, et doivent veiller au respect des règlements du Collège en matière d'intégrité académique, de protection des données et de propriété intellectuelle. Les violations du champ d'application autorisé de l'utilisation de l'IA, ou le fait



College of Europe
Collège d'Europe



Natolin

FICHE ECTS

de ne pas reconnaître cette utilisation, constituent une faute académique et seront sanctionnées conformément aux articles 39a, 39b et 40 du règlement académique sur le plagiat, la falsification de données et les infractions connexes.

7. Examen de rattrapage

En seconde session, l'examen vaut pour **100%** de la note finale ; l'examen sera écrit.

² Les modalités d'évaluation de l'examen final pourront faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



With the support of the
Erasmus+ programme

CONNECTER
ÉDUCATION & VIE.